



ANNEXE 2

LES 3 GRANDES ETAPES DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS ET LES ELEMENTS EVALUES LORS DE L'INSTRUCTION

**LES 3 GRANDES ETAPES DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS ET
LES ELEMENTS EVALUES LORS DE L'INSTRUCTION**

**Les propositions d'actions relatives à l'Appel à projets du Contrat de Ville 2023 de la Ville de Fort-de-France
devront répondre à un certain nombre d'attentes qui seront évaluées lors de l'instruction des dossiers.**

ETAPES	ELEMENTS EVALUES LORS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS
1ère étape :	- pertinence et conformité des projets par rapport à la note de cadrage et aux fiches techniques
examen des dossiers en	- inscription dans un ou plusieurs des quartiers de la géographie prioritaires ; en fonction du nombre de quartiers concernés la capacité d'agir sera fortement appréciée
Comité inter	- prise en compte de l' égalité femmes/hommes , selon 3 critères : l'égalité en objectif principal, l'égalité en objectif secondaire ou significatif et l'absence d'égalité
institutionnel	- qualité du budget prévisionnel

ETAPES	ELEMENTS EVALUES LORS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS
(suite)	- qualité de chaque projet financé : le projet doit être présenté de façon simple et lisible
	- identification des enjeux repérés pour le quartier et le public visé
1ère étape : examen des dossiers en	- identification d' objectifs précis et réalistes : indicateurs quantitatifs (exemple : nombre de personnes touchées, concernées, ayant participé, nombres de manifestations...) ; indicateurs qualitatifs (par exemple, la situation des personnes avant, pendant, après l'action ...) ; impact sur le quartier , les participants (questionnaire aux publics, retour d'expériences, ...) ; information des habitant.e.s, la communication sur l'action ;
Comité inter	- modalités de réalisation (par exemple, comment a été réalisée l'action par rapport aux objectifs affichées, le contexte de réalisation, ...) ; moyens : nombre de salariés/vacataires, moyens spécifiques... ; méthodes proposées
institutionnel	- qualité des partenariats et concertation préalable avec les référents des thématiques dans les Institutions concernées les temps collectifs de mise en débat des résultats de l'action avec les partenaires, les publics, les encadrants

ETAPES	ELEMENTS EVALUES LORS DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS
<p>2^{ème} étape :</p> <p>Examen des dossiers en Comité technique</p>	<p>- présentation des dossiers pour avis en Comité technique. Ce Comité technique réunit tous les représentants des partenaires du Contrat de Ville, les services de l'État et les services de la Ville</p>

ETAPES	ELEMENTS ANALYSES ET PRECISIONS
<p>3^{ème} étape :</p> <p>Examen et validation des dossiers en Comité de Pilotage</p>	<p>- présentation de dossiers au Comité de Pilotage sur proposition du Comité technique, puis validation des dossiers sélectionnés par le Comité de Pilotage. Ce Comité de Pilotage est composé des signataires du Contrat de Ville et présidé conjointement par l'adjoint désigné par le Maire de Fort de France et le Sous-préfet à la Cohésion Sociale.</p> <p>La décision définitive sera notifiée aux porteurs de projets dans un délai de 15 jours à compter de la date de tenue du Comité de Pilotage.</p> <p>Les dossiers seront examinés par les différents comités qui se tiendront au plus tard cinq (5) semaines après la date de clôture.</p>